



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-011

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2023

Sommaire

SGC /

79-2023-01-21-00001 - Arrêté du 19 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social de la préfecture des Deux-Sèvres et de sa formation spécialisée (2 pages)

Page 3

SGC

79-2023-01-21-00001

Arrêté du 19 décembre 2022 portant désignation
des membres du comité social de la préfecture
des Deux-Sèvres et de sa formation spécialisée

Arrêté du 19 décembre 2022

portant désignation des membres du comité social de la préfecture des Deux-Sèvres et de sa formation spécialisée

**La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la Préfecture des Deux-Sèvres est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Mme DUBEE Emmanuelle, préfète des Deux-Sèvres
- M. MAROTEL Xavier, secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres

b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-------------------------|----------------------|
| Au titre de FO | |
| M. MOULIN Thomas | Mme BOURE Valérie |
| Mme BLANCHIER Ghislaine | Mme MORIN Béatrice |
| Mme MOREAU Mélissa | Mme ROMANTEAU Sonia |
| Au titre de CFDT | |
| M. ROBERT Ludovic | Mme MOUSSET Céline |
| Mme ROYER Isabelle | Mme GIRARD Alexandra |

Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-------------------------|----------------------|
| Au titre de FO | |
| M. MOULIN Thomas | Mme BOURE Valérie |
| Mme BLANCHIER Ghislaine | Mme MORIN Béatrice |
| Mme MOREAU Mélissa | Mme ROMANTEAU Sonia |
| Au titre de CFDT | |
| M. ROBERT Ludovic | Mme MOUSSET Céline |
| Mme ROYER Isabelle | Mme GIRARD Alexandra |

Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 5

Le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **21 DEC. 2022**

La Préfète des Deux-Sèvres


Emmanuelle DUBEE